

SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

Présents : 8 Membres

Absents excusés : BROUET Serge – ZUNINO Sandrine

Secrétaire : Madame FOUGERE Audrey

Monsieur BROUET Serge donne pouvoir à Monsieur ZWATAN Louis

Madame ZUNINO Sandrine donne pouvoir à Monsieur HAMZAOUI Jean-François

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour

- Aménagement forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au rajout de ce point.

N° 507 – Etude devis (Travaux sylvicoles, Changement compteurs eau, Travaux réservoir, Eclairage Monument aux Morts et réfection vitraux Eglise)

• **Travaux sylvicoles :**

Monsieur Le Maire présente le programme d'actions pour l'année 2019 des travaux sylvicoles dans les parcelles 27u, 28u, 31u, 41u, 42a, 9u, 10u, 21u, 22u et 13u pour un montant de 8 380,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser les travaux sylvicoles (dégagement manuel des régénérations naturelles) dans la parcelle 13u et cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) dans les parcelles 31u, 21u, 22u, 41u et 42a
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

• **Changement compteurs eau :**

Monsieur Le Maire présente l'offre de prix de la SARL PIERRE pour le changement des compteurs d'eau (Fourniture et pose de compteur : 109,80 € TTC).

Le Conseil Municipal accepte l'offre de prix présentée.

Les compteurs seront changés au fur et à mesure (rues par rues) échelonnés sur plusieurs exercices.

• **Travaux réservoir :**

Monsieur Le Maire présente le devis de la SARL PAYSAGES 55 pour la pose et fourniture d'une clôture et d'un portillon (sécurisation accès surpresseur et chambre des vannes) pour un montant de 2 082,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de réfléchir à une autre solution pour rendre étanche les locaux des vannes et surpresseur.

• **Eclairage Monument aux Morts :**

Monsieur Le Maire présente le devis pour les travaux d'éclairage du Monument aux Morts de BERGERET ELECTRICITE pour un montant de 5 007,08 € TTC.

Le Conseil Municipal propose que ces travaux soient réalisés par le syndicat dans le cadre du programme des travaux 2019.

• **Réfection vitraux Eglise :**

Monsieur Le Maire présente plusieurs devis de l'Atelier CHAZOT pour la réfection et la sécurisation des vitraux de l'Eglise (4 vitraux en haut de la nef centrale côté SUD) :

- Un devis réfection à l'identique pour la somme de 7 479,73 € TTC
- Un devis en verre SECURIT blanc pour la somme 9 026,08 € TTC
- Un devis pour la pose de grillage INOX pour la somme de 1 805,15 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir le devis de l'Atelier CHAZOT pour un montant de 7 479,73 € TTC
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

N° 508 – Programme travaux 2019 SIE

Le Conseil propose les travaux suivants :

- Rues du Chenot et des Pins : passage des points lumineux en LED avec conservation des luminaires existants
- Pose de prises supplémentaires pour illuminations de Noël (Rues des Roses, de Landoncourt et de la Libération)

N° 509 – Motion de soutien au Conseil Départemental

Le département de la Meuse compte 501 communes organisées en 15 EPCI dont la plupart font encore face aux complexités d'harmonisation des derniers regroupements imposés par la loi NOTRÉ du 7 août 2015.

Seules les populations des deux agglomérations de Bar-le-Duc et de Verdun dépassent les 30 000 habitants, 6 communes seulement comptant plus de 3 500 habitants.

Cette très faible densité génère la lourdeur des charges caractéristiques de la ruralité incombant aux collectivités en matière de gestion du domaine routier, d'assainissement, de prise en charge de leur part de financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Elle se caractérise également par un accès toujours plus faible aux services publics délaissés ou abandonnés, aux soins, à l'offre culturelle et sportive fortement portées par un tissu associatif dont la vitalité remarquable est fragilisée par le recul incessant des soutiens publics qui ne peuvent être compensés par les collectivités meusiennes .

La baisse des dotations, la perspective de la suppression de la taxe d'habitation ajoutent à l'état qui étouffe jusqu'à l'asphyxie l'action des collectivités et du tissu associatif de proximité autour de la vie quotidienne des meusiens.

La réduction à la paralysie du Département de la Meuse par la contractualisation avec l'Etat constitue certainement l'étape ultime du préjudice qui est porté à la ruralité de la Meuse. Elle porte atteinte au lien et au partenariat fort qui ont toujours associé le Département et les collectivités en Meuse.

Depuis plus de 10 années, les communes et les EPCI de Meuse ont participé ensemble à un effort de gestion sans précédent du Département en acceptant des taux et des domaines d'éligibilité de subvention réduits pour assurer la pérennité de l'action départementale de solidarité territoriale aujourd'hui encore renforcée par la loi NOTRÉ.

Les économies drastiques auxquelles s'est soumis le Conseil départemental sur son fonctionnement dans le même temps ont donné des résultats spectaculaires (baisse de 25% de l'endettement) salués par la Chambre régionale des comptes et les agences de notations auxquelles il se soumet.

Cette baisse de l'endettement du Département ouvre des marges de manœuvres pour un appui plus important aux collectivités meusiennes. Elles permettent la maîtrise d'ouvrage d'objectifs ambitieux en matière routière, de modernisation des collèges, d'accès à la santé et de services publics, de développement

des pratiques culturelles et sportives, du partage d'un outil commun de développement économique et d'attractivité avec la Région Grand Est.

La contractualisation anéantit la capacité que se sont données les collectivités meusiennes au terme de plusieurs années d'efforts partagés.

C'est pourquoi, au nom de la ruralité et en complète solidarité avec les communes et les intercommunalités meusiennes, la commune de DOMPCEVRIN exige que la contractualisation établie avec le Département de la Meuse préserve son rôle et son action de partenaire naturel des projets des collectivités :

- En ne s'assujettissant pas seulement sur les niveaux de dépenses mais en prenant en compte leur équilibre et leur mesure par rapport à la spécificité des charges constatées,

- En excluant du montant des dépenses, les sommes non compensées sur les Allocations Individuelles de Solidarité et l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés et toutes autres dépenses rendues obligatoires ou effectuées au nom de l'Etat,

- En l'adaptant au rôle spécifique des départements ruraux et en prenant en compte les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité concernée,

- En préservant la capacité de la collectivité départementale à mettre à disposition une ingénierie de projet et d'accompagnement des collectivités trop faibles pour en disposer.

N° 510 – Avenant contrat Adjoint Technique

L'avenant au contrat de travail de l'Adjoint Technique s'achève au 31 Mars 2019, Monsieur Le Maire propose de le renouveler pour une durée de 2 ans.

N° 511 – Aménagement forestier

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement forestier établi par les Services de l'Office des Forêts.

Il remercie la commission des bois, Messieurs Jean-Marc BREZARD, Yohann THIEBAUT et Pierre-Jean TRITZ (ONF) pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet d'aménagement forestier pour la période 2018-2032.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement proposé
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous document relatif à ce projet

N° 512 – Points informations

- Monsieur Le Maire donne lecture de courrier de remerciements d'associations diverses suite à versement de subvention

- L'Association OXYGENE de SAINT-MIHIEL est dissoute à compter du 16 Janvier 2019

- La fête patronale aura lieu le 25 Août 2019. Les courriers seront adressés aux industriels forains pour réservation de l'emplacement. Des tickets d'une valeur d'1,50 € seront distribués aux enfants du village (2 ans à 11 ans).

- Renouvellement de l'abonnement correspondant défense

- Salle des fêtes : Monsieur Le Maire fait part de quelques avis des personnes qui louent la salle

- GROUPAMA ASSURANCES propose (moyennant finances) une prestation pour alerter la population en cas de phénomènes climatiques

- Monsieur Le Maire donne lecture de courriers divers (30 millions d'amis et SACEM)

- Départ à la retraite de l'employé communal : il faudra pourvoir à son remplacement

- Une importante réunion s'est tenue en Mairie le 1^{er} Février 2019 traitant de divers sujets (Assainissement, Traversée du village et Réseau AEP) en présence de divers intervenants et des membres du Conseil Municipal, à savoir :

- *Conseil Départemental et Agence de l'Eau Rhin-Meuse (réseau AEP et assainissement)
- *ADA (renouvellement de la couche de roulement de la RD34 et sécurisation de la traversée du village)
- *Eclair Concept (mise en œuvre de la sécurisation de la traversée du village)

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier transmis à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin de solliciter une aide pour le remplacement des canalisations (Rues de Saint-Mihiel, du Gros Caillou et des Vignes en partie).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a déposé un dossier DETR 2019 et Amende de police dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village.

N° 513 – Questions diverses

- NEANT

Séance levée à 21 H 15